



UNION INTERPARLEMENTAIRE

105^{ème} Conférence et réunions connexes

La Havane, 1 - 7 avril 2001



FEM/5/C.1
14 décembre 2000

CONVOCATION DE LA CINQUIEME REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Palacio de Convenciones (Palais des Congrès), La Havane (Cuba), 1^{er} avril 2001

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la Cinquième¹ Réunion des femmes parlementaires aura lieu au Palacio de Convenciones (Palais des Congrès) à La Havane, le dimanche 1^{er} avril 2001 de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 heures environ.

Ci-joint, vous voudrez bien trouver l'ordre du jour provisoire de la Réunion des femmes parlementaires, établi par le Comité de coordination à l'occasion des Réunions tenues à Djakarta en octobre 2000. Un ordre du jour commenté vous sera adressé en début d'année 2001 pour faciliter la participation aux travaux de la délégation de votre parlement.

Comme vous le savez, l'article 11.1) des Statuts prévoit que chaque délégation nationale aux réunions organisées par l'Union interparlementaires devrait comprendre si possible une femme parlementaire au moins et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes étudie à l'heure actuelle diverses options visant à assurer un meilleur équilibre dans la composition des délégations nationales eu égard à la représentation des deux sexes. Je me permets donc de vous inviter instamment à veiller tout spécialement à ce que la délégation de votre parlement aux Réunions de La Havane inclue, sauf impossibilité, une ou plusieurs femmes parlementaires.

Les débats de la Réunion des femmes parlementaires sont publics et les parlementaires de sexe masculin désireux de les suivre sont volontiers conviés à le faire. Le Règlement de la Réunion des femmes parlementaires prévoit en son article 42) que la Présidente peut, sous réserve de l'accord des participantes, leur accorder la parole.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Anders B. Johnsson
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire

¹ Le numéro de la session est calculé à partir de la date d'officialisation de la Réunion par son inscription dans les Statuts de l'Union interparlementaire, en septembre 1998. De fait, la première Réunion des femmes parlementaires a eu lieu à Bonn en 1978.



UNION INTERPARLEMENTAIRE

105^{ème} Conférence et réunions connexes

La Havane, 1 - 7 avril 2001



Cinquième Réunion des femmes parlementaires

La Havane (Cuba), dimanche 1^{er} avril 2001

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Stratégies des femmes parlementaires :
 - i) *Travaux et recommandations du Comité de coordination des femmes parlementaires*
 - ii) *Questions relatives à la réforme de l'Union interparlementaire*
 - iii) *Election de femmes aux postes à pourvoir à l'occasion de la 105^{ème} Conférence*
 - iv) *Autres questions éventuelles*
3. Respect des principes du droit international dans l'intérêt de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale : Contribution aux travaux de la 105^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire (*Première Commission*)
4. Action de l'Union interparlementaire pour promouvoir le partenariat entre hommes et femmes :
 - i) *Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
 - ii) *Activités des Personnes Relais*
 - iii) *Réunions spécialisées et autres initiatives*
5. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies destinés à promouvoir le partenariat entre hommes et femmes :
 - i) *Coopération entre l'Union et les Nations Unies dans ce domaine*
 - ii) *Suivi national, régional et international du Programme d'action de Beijing et du Document final de la session extraordinaire "Beijing+5" de l'Assemblée générale de l'ONU*
 - iii) *Ratification et application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole facultatif s'y rapportant*
 - iv) *Autres initiatives éventuelles*
6. Lieu, date et ordre du jour de la Sixième Réunion des femmes parlementaires